



Ville de

Saint-Juéry

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 05/07/2017

Reçu en préfecture le 05/07/2017

Affiché le

SLOW

ID : 081-218102572-20170703-2017DEL49-DE

Date de la convocation
27.06.2017

L'an deux mille dix sept et le trois juillet à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

Présents : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mme VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BALOUP, GARCIA, Mrs LEFERT, CROUZET, Mme TRUTINO, Mrs GRIMAL, DE GUALY, KOWALCZYK, Mme THUEL, Mrs PEYRONIE, BARDY.

N° 17/49

Absents : Mme BABAUX procuration à Mr FABRE
Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mr GRIALOU
Mme PESA procuration à Mme RAYNAL
Mmes ANGLES procuration à Mme VILLENEUVE
Mme GONZALES procuration à Mr DE GUALY
Mme PELLEGRINI procuration à Mr BARDY
Mr GALINIE.

Secrétaire : Mme VILLENEUVE.

Objet de la délibération

Rapporteur : Mme Delphine MAILLET RIGOLET

**BUDGET GENERAL
2017 - DECISION
MODIFICATIVE N°
1**

CONSIDERANT la nécessité d'avoir 5 accès supplémentaires au logiciel ATTAL (logiciel permettant la gestion des bons de travaux et des salles) pour un montant de 2 100 €,

CONSIDERANT la fin des travaux pour la piscine de rivière des Avalats et la nécessité de régulariser par des écritures d'ordre à l'intérieur de la section les imputations définitives de ce bien pour un montant de 61 000 € en dépenses et de 20 000 euros en recettes;

Il est proposé au conseil municipal les virements de crédits suivants :

D/R	I/F	Fonction	Nature	Opération	Antenne	Libellé	Montant
D	I	01	1328		ORD	Autres	20 000
D	I	020	2051			Concessions, droits similaire	2 100
D	I	020	2183			Mat. De bureau et mat. info.	- 2 100
D	I	01	2188		ORD	Autres immob. corporelles	61 000
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT							81 000
R	I	01	1318		ORD	Autres	20 000
R	I	01	2312		ORDI	Agencemts et amén. terrains	61 000
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT							81 000

Adopté à l'unanimité

VU la délibération du conseil municipal en date du 4 avril 2017 votant le budget primitif 2017 de la commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

ADOPTE la décision modificative n°1 du budget général 2017 telle que détaillée ci-dessus.



Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 4 juillet 2017
Jean-Paul RAYNAUD,
Maire,
Conseiller Départemental